

<b>PÂTE RATS &amp; SOURIS</b> <b>Difenacoum</b> 0,005%	<b>FICHE TECHNIQUE</b>	12-09-2013
	<h1 style="margin: 0;">SOURAXA</h1> <p>AMM FR-2013-0044 / professionnels de la lutte contre les rongeurs</p>	

## 1. PRÉSENTATION du PRODUIT

Type de produit ..... TP14 – Rodenticide  
 Type de formulation... Pâte prête à l'emploi (RB)  
 Substance active ..... **Difenacoum** (N°CAS 56073-07-5)  
 Concentration ..... 0,005% m/m  
 Amérisant ..... Benzoate de denatonium 10ppm

## 2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Nom homologué ..... SOURAXA  
 N° d'AMM ..... FR-2013-0044 / professionnels de la lutte contre les rongeurs  
 Organismes ciblés ..... Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*)  
 Application ..... Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infra structures et dans les déchetteries

## 3. MODE D'ACTION

Le **Difenacoum** est un anticoagulant de deuxième génération.  
 Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

## 4. MODE ET DOSE D'EMPLOI

Le produit doit être utilisé dans des **postes d'appâtage** sécurisés ou dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage (professionnels de la lutte anti rongeurs uniquement).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats, 90g à 100g de produit espacé de 5 à 10 mètres.  
 Contre les souris, 20g à 30g de produit espacé de 3 à 5 mètres.

La **cartouche** délivre des rubans de pâte, à titre indicatif 30cm correspondent environ à 30g de pâte.

Inspecter et réapprovisionner les boites d'appâts quelques jours après la 1ère application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

<p><b>PÂTE RATS &amp; SOURIS</b>  <b>Difenacoum</b> 0,005%</p>	<p>FICHE TECHNIQUE</p>	<p>12-09-2013</p>
<p style="text-align: center;"><b>SOURAXA</b></p> <p style="text-align: center;">AMM FR-2013-0044 / professionnels de la lutte contre les rongeurs</p>		

## 5. ÉLIMINATION

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.  
Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.  
L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

## 6. CONDITIONNEMENT

**Professionnels de la lutte anti rongeurs** : Cartouche de 310g, cartons de 12

## 7. PRÉCAUTION avant UTILISATION

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr)

Porter les protections individuelles recommandées.  
Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.  
Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

*Remarque :*

*Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants.*

*Sont considérées comme autres stations d'appâtage, les dispositifs assurant le même niveau de protection vis à vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non-cibles, et les protéger des intempéries.*